

Fiche de données de sécurité

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE
Date / mise à jour le: 04.07.2012 Version: 6.0
Produit: **LUTENSOL® TO 6**

(ID Nr. 30044177/SDS_GEN_BE/FR)
date d'impression 06.07.2012

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

Identificateur de produit

LUTENSOL® TO 6

dénomination chimique: Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-,branched /
Ref.No.: 02-2119552461-55-0000

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: Matière première pour l'industrie de chimie technique

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Adresse de contact:
BASF Belgium Coordination Center Comm. V.
Business Belux, Drève Richelle 161 E/F
1410 WATERLOO, BELGIUM

Téléphone: +32 2 373-2584
adresse E-Mail: ehs-basfbelgium@basf.com

Numéro d'appel d'urgence

International emergency number:
Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:
Danger

Mention de Danger:

H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280d	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-,branched /
Ref.No.: 02-2119552461-55-0000

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s) de danger

Xi	Irritant.



Phrase(s)-R

R41	Risque de lésions oculaires graves.

Le(s) conseil(s) de prudence

S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Cette classification est basée sur les recommandations actuelles du CESIO.
L'étiquetage peut différer de celui découlant uniquement des données qui figurent dans les paragraphes Toxicologie et Ecotoxicologie.
Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité tels que définis dans la réglementation (CE) No 648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont

tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Eye Dam./Irrit. 1

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangers possibles:
Risque de lésions oculaires graves.

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

3. Composition / Information sur les composants

Substances

Caractérisation chimique

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-,branched /
Ref.No.: 02-2119552461-55-0000

matières premières listées dans EINECS

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

4. Premiers Secours

Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:
Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:
Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:
Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:
Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:
eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

vapeurs nocives
Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection :voir chapitre 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.
Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.

Référence à d’autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de l'humidité. Après prélèvement de produit refermer immédiatement l'emballage, le produit absorbant l'humidité de l'air. En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Pas de mesures particulières nécessaires.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec.

Les basses températures et le gel n'endommagent pas le produit emballé. Le produit en vrac doit être protégé pour éviter la solidification.
Protéger des températures supérieures à : 70 °C
Les propriétés du produit sont modifiées de façon irréversible par le dépassement de la température limite.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

aucun(e)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:
Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)
Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):
caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement
Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température).
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Mesures générales de protection et d'hygiène
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	spécifique du produit	
Seuil olfactif:		
	Pas de données disponibles.	
Valeur du pH:	env. 7 (50 g/l, 23 °C)	
point de goutte:	env. 18 °C	
Point d'ébullition:		
	non applicable	
Point d'éclair:	> 100 °C	(DIN 51758)
Vitesse d'évaporation:		
	Pas de données disponibles.	
Inflammabilité:	non auto-inflammable	
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C	(DIN 51794)
Pression de vapeur:	< 0,1 hPa (20 °C)	
Densité:	0,99 g/cm3 (23 °C)	

Densité relative:
Pas de données disponibles.
densité de vapeur relative (air):
non déterminé
Solubilité dans l'eau: partiellement soluble
Solubilité (qualitative) solvant(s): alcools, hydrocarbures aromatiques, huiles minérales
soluble
Auto-inflammabilité: non auto-inflammable

Décomposition thermique: > 200 °C
Viscosité dynamique: 80 mPa.s
(23 °C)

Autres informations

Miscibilité avec l'eau:
partiellement miscible
Autres informations:
Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

---

10. Stabilité et réactivité

Réactivité
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux: Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

Stabilité chimique
Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

Conditions à éviter
Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

Matières incompatibles

Produits à éviter:
caustiques, halogènes, bases, acides, produits chimiques réactifs

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:
DL50 rat (par voie orale): 500 - 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

Irritation

Données expérimentales/calculées:
Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: dommage irréversible (test de Draize)

Autres informations sur la toxicité

Cette information provient de produits de composition analogue.

12. Informations écologiques

Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) 1 - 10 mg/l, Leuciscus idus

Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) 1 - 10 mg/l

Plantes aquatique(s):
CE50 (72 h) 1 - 10 mg/l

Microorganismes/Effet sur la boue activée:
CE10 (17 h) > 2.000 mg/l (DIN 38412 partie 8)

Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination:
>= 90 % substance réagissant au bismuth (mod. OECD 301E)

> 60 % formation de CO_2 par rapport à la valeur théorique (28 j) (OCDE 301B; ISO 9439; 92/69/CEE, C.4-C) S'élimine bien par biodégradation.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Mobilité dans le sol (et d'autres compartiments si disponibles)

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.
Une adsorption sur la phase solide du sol est possible.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément à l'Annexe XVI du Règlement (CE) N°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable) Auto-classification

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou inciné dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.
Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime
IMDG
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Sea transport
IMDG
Not classified as a dangerous good under transport regulations

Transport aérien
IATA/ICAO
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Air transport
IATA/ICAO
Not classified as a dangerous good under transport regulations

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

16. Autres informations

Ce produit est de qualité technique et est, sauf indication contraire spécifiée ou autre accord convenu, exclusivement prévu pour un usage industriel. Ceci inclut les utilisations mentionnées et recommandées. D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Ceci concerne en particulier l'utilisation par le grand public qui est couverte par des normes ou réglementations spéciales.

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.